



alec 

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2020**





Édito

À bien des égards, l'année 2020 a été exceptionnelle. Marquée par les impacts de la crise sanitaire, cette année a été pour certains l'occasion d'interroger leurs modes de vie, de consommation et d'habitat mais pour d'autres, elle a été vecteur d'accentuation d'inégalités en termes de précarité et particulièrement de précarité énergétique.

L'année 2020 a également été la plus chaude enregistrée en France depuis le début des mesures de température en 1850 (+ 1,25 °C par rapport à la période préindustrielle). L'urgence climatique est bel et bien présente et les collectivités, urbaines, périurbaines comme rurales, ont plus que jamais l'impérieuse nécessité de lutter contre le changement climatique et d'adapter le cadre de vie de leurs citoyens.

L'ALEC est au cœur de cette dynamique. Outil de proximité et d'aide à la décision, elle anime notamment le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, véritable tiers de confiance des habitants désireux d'engager une rénovation énergétique. Son accompagnement a été sollicité plus de 4 000 fois par les habitants des territoires de la Métropole du Grand Nancy, et des Communautés de Communes des Pays du Sel et du Vermois et de Seille et Grand Couronné.

Malgré le contexte sanitaire, l'ALEC Nancy Grands Territoires a su s'adapter pour non seulement assurer la continuité de ses activités en proposant de nouvelles animations mais également poursuivre la mobilisation de nouveaux publics qui sont les acteurs de la transaction immobilière. Ce rapport d'activités illustre la richesse des actions partenariales menées au service de nos territoires.

En 2021, nous continuerons de coopérer ensemble pour accompagner nos territoires vers la neutralité carbone.



Chaynesse KHIROUNI

Présidente de l'ALEC Nancy Grands Territoires,

Vice-présidente de la Métropole du Grand Nancy





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Sommaire

L'ALEC Nancy Grands Territoires	06 et 07
---------------------------------------	----------

Le dispositif phare de l'ALEC : l'Espace Conseil FAIRE

Présentation	08
Les chiffres clés du dispositif ECF	09
ECF : des actions concrètes en 2020	10 et 11

Le dispositif de mutualisation de l'ALEC :

le Conseil en Énergie Partagé

Présentation	12
Les chiffres clés du dispositif CEP	13
CEP : des actions concrètes en 2020	14 et 15

Le dispositif à destination des professionnels :

la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Présentation	16
Les chiffres clés du dispositif PLREH	17
PLREH : 3 ans d'actions concrètes	18 et 19

Les temps forts de l'année 2020 :

La vie de l'ALEC en 2020	20 et 21
--------------------------------	----------

Bilan financier 2020	22 et 23
----------------------------	----------



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Nancy Grands Territoires

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Nancy Grands Territoires est une structure territoriale qui fait la promotion des économies d'énergie, du développement des énergies locales et de la transition énergétique. Elle a été fondée en 2007 sous l'impulsion de la Métropole du Grand Nancy et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Nancy-Champenoux en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

L'ALEC sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière. Ses actions couvrent les territoires de la Métropole du Grand Nancy (266 000 habitants) et des Communautés de Communes des Pays du Sel et du Vermois (28 000 habitants) et de Seille et Grand Couronné (18 300 habitants).

L'ALEC fait partie de la fédération FLAME (Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie et du Climat) qui représente officiellement le réseau français des agences, composé de 40 ALEC et plus de 400 collaborateurs, s'adressant à plus de 17 millions de Français (25 % de la population).

Les membres actifs sont répartis en 4 collèges :

- ❶ **les collectivités territoriales** : la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois, la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, les communes de Pulnoy, Heillecourt, Laneuveville-devant-Nancy, Seichamps, Saint-Max, Houdemont, Villers-lès-Nancy, Malzéville, Maxéville, Fléville-devant-Nancy, Jarville-la-Malgrange, Ludres, Vandœuvre-lès-Nancy et Nancy.
- ❷ **les administrations publiques et les représentants professionnels** : la FFB (Fédération Française du Bâtiment) de Meurthe-et-Moselle, l'OMh (Office Métropolitain de l'habitat) du Grand Nancy, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et Batigère Nord-Est.
- ❸ **les énergéticiens** : Dalkia, EDF, GRDF, Engie, Enedis et Idex.
- ❹ **les associations** : le CPIE de Nancy-Champenoux, Envirobat Grand Est, l'ONPA (Office Nancéien des Personnes Âgées), ATMO Grand Est, Réciprocité, le CTRC (Centre Technique Régional de la Consommation) et Synergie-Habitat.

L'ALEC élabore également des projets avec l'aide de ses partenaires techniques, financiers et institutionnels que sont l'ADEME, la Région Grand Est et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.



Les grands territoires de l'ALEC

GRÂCE AUX CONSEILS
PRODIGUÉS
PAR L'ALEC EN 2020

2149
tonnes

éq. CO₂ évitées dans
l'atmosphère

soit l'équivalent
de 15 millions de km
en voiture

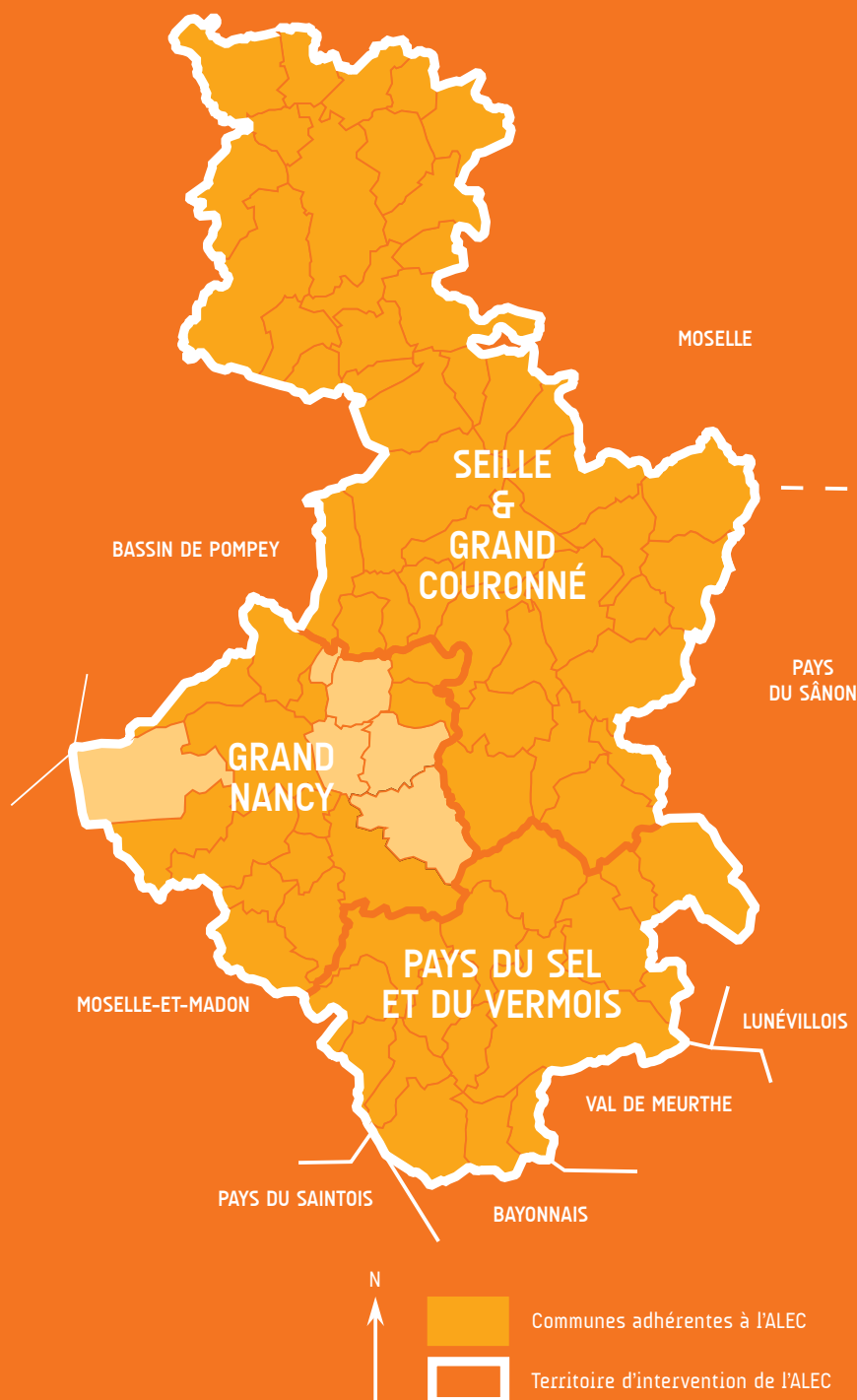
9,4
millions

de kWh
économisés

soit la consommation
d'énergie annuelle de
537 foyers lorrains

18,5
millions€

d'investissements
au niveau local



« Des organismes d'animation territoriale appelés *agences locales de l'énergie et du climat* peuvent être créés par les collectivités et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet

de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

Code de l'énergie - Article L211-5-1 - Créé par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 192



L'Espace Conseil FAIRE : un accompagnement pour guider gratuitement les particuliers dans leur travaux de rénovation énergétique

“
NOTRE MISSION,
VOUS CONSEILLER
GRATUITEMENT
ET EN TOUTE
TRANSPARENCE
SUR LA MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE.
”

Le dispositif historique appelé « Espace INFO Energie » change de nom en 2020 et devient « Espace Conseil FAIRE » (ECF).

L'ECF est membre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), le service public guidant gratuitement les porteurs de projets dans la bonne réalisation de leur rénovation énergétique. Les conseillers proposent des conseils personnalisés sur les travaux de rénovation.

L'accompagnement des particuliers

L'accompagnement proposé par l'Espace Conseil FAIRE concerne l'ensemble des aspects de maîtrise de l'énergie dans l'habitat :

- la sobriété dans les usages énergétiques ;
- l'efficacité du bâtiment et les améliorations des systèmes (éclairage, ventilation, isolation et chauffage) ;
- la production d'énergies renouvelables ;
- le suivi des consommations pour mesurer l'impact des actions mises en place.

L'Espace Conseil FAIRE organise et sécurise le parcours des particuliers qui se lancent dans un projet de rénovation énergétique. Les porteurs de projets ont la possibilité de contacter gratuitement, autant de fois que nécessaire, les conseillers. En effet, la disponibilité et la qualité des conseils délivrés incitent les particuliers à solliciter le service à plusieurs reprises et à le recommander.

Le profil type du particulier entrant en contact avec l'Espace Conseil FAIRE est un propriétaire occupant une maison individuelle, construite avant 1990, souhaitant réduire sa facture d'énergie et/ou améliorer son confort thermique.

Les conseillers travaillent sur deux grands axes : le **conseil** et la **sensibilisation**. Ils conseillent les porteurs de projets sur les aspects techniques, financiers et administratifs des travaux envisagés et ils organisent des animations de terrain à destination du grand public visant à promouvoir la rénovation énergétique et activer le passage à l'acte. Celles-ci peuvent prendre la forme d'ateliers thématiques, de balades thermographiques ou encore de stands d'information (cf. « les actions concrètes » page 10).

Avec la mise en place en 2020 du nouveau dispositif d'aides financières de l'Etat « Maprimerénov' » - rem-

plaçant l'historique Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) - le public éligible aux conseils a été élargi. Les conseillers accompagnent dorénavant tous les ménages, qu'ils soient très modestes (public historiquement orienté et accompagné par l'Anah et ses opérateurs) ou aisés. Ces évolutions ont généré un nouveau flux de demandes entraînant une augmentation importante de l'activité de conseil.

Un accompagnement spécifique pour les copropriétés

Un dispositif d'accompagnement spécifique a été créé pour les copropriétés du territoire car celles-ci représentent une part conséquente du parc résidentiel du territoire (35 % soit près de 50 000 logements). Ce parc étant en grande majorité composé de bâtiments énergivores construits avant la 1^{ère} Réglementation Thermique (RT) de 1974 et ayant subi très peu de rénovation énergétique, il représente un fort potentiel d'économies d'énergie. Ce nombre important de logements à rénover représente une opportunité de marché, étant donné le potentiel de massification et de mutualisation des travaux.

Par ailleurs, le fonctionnement des copropriétés comporte des spécificités techniques, juridiques ou réglementaires. C'est pourquoi l'ALEC, avec ses partenaires, notamment la SAPL Grand Nancy Habitat, a adapté un dispositif de conseil et d'accompagnement à la copropriété. Elle propose depuis 2013 un accompagnement spécifique aux syndics, conseils syndicaux ou copropriétaires.

L'ALEC accompagne ainsi les copropriétés sur les thématiques suivantes :

- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments collectifs : isolation, chauffage collectif, ventilation... ;
- Obligations réglementaires relatives à l'énergie ;
- Réalisation d'un audit énergétique et le vote en assemblée générale d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- Analyse des contrats d'énergie de la copropriété (approvisionnement, exploitation...) ;
- Aides financières existantes : Maprimerénov' (MPR), Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Eco PTZ, Climaxion, etc.

Comment les particuliers connaissent-ils l'ECF ?



* Plateforme téléphonique nationale et/ou régionale (ADEME / PRIS)

Quels sont les impacts de notre service ?

1 particulier
qui passe à l'acte grâce à l'ECF

économise en moyenne
5 500 kWh
1 200 kg de gaz à effet de serre

et génère
11 000 € sur le territoire.



TOP3 des conseils délivrés :



TOP5 des actions mises en œuvre :



Chiffres clés

4 023 conseils délivrés à 2135 personnes

330 accompagnements de rénovation via le dispositif d'aides MaPrimeRénov'

618 rendez-vous

110 outils de mesures prêtés à **53** personnes

20 familles accompagnées avec le programme DÉCLICS

9 copropriétés accompagnées dans leur rénovation

4 balades thermographiques

L'équipe



Thibaud Diehl
Responsable Espace Conseil FAIRE



Béranger Birckel
Conseiller Énergie FAIRE
Référént copropriété



Grégoire Oger
Conseiller Énergie FAIRE



Espace Conseil FAIRE : des actions concrètes en 2020

NOUVEAUX PUBLICS ACCOMPAGNÉS

Avec l'arrivée du nouveau dispositif d'aides financières de l'État, MaPrimeRénov', les Espaces FAIRE ont été fléchés comme porte d'entrée pour renseigner et accompagner tous les ménages, quel que soit leur niveau de revenu.

Ainsi, plus de 300 ménages aux revenus dits « modestes » ou « très modestes » (15 % du nombre total de ménages accompagnés) ont été conseillés, guidés et accompagnés par l'Espace Conseil FAIRE de l'ALEC Nancy Grands Territoires, dans la mobilisation des aides financières et plus globalement dans leur projet de rénovation énergétique.

Ce nouveau public a donc trouvé réponse auprès de nos services de conseil et d'accompagnement.



ATELIER DES OUTILS SUR LA CCSGC

L'atelier des outils est une animation qui présente aux participants l'intérêt et le fonctionnement d'outils de mesure tels que la caméra thermique, les mesureurs de qualité d'air intérieur, d'humidité, de consommation d'électricité, etc. À la suite à cet atelier, tenu en février dans les locaux de la Communauté de Communes à Champenoux, les 10 participants ont pu emprunter durant quelques jours ces différents outils afin d'appréhender la qualité énergétique de leur logement.

En 2020, 13 habitants du territoire ont donc emprunté 25 outils de mesure. De nombreux RDV ont été planifiés à la *Maison France Service* pour emprunter les outils et surtout participer aux restitutions avec le conseiller FAIRE, qui proposait une lecture et une interprétation individuelle des mesures. Cette première étape de constat a permis aux participants d'envisager des travaux d'amélioration énergétique.



BILAN DE L'ACTIVITÉ SUR LA CCSV

En 2020, les conseillers de l'Espace FAIRE ont délivré 254 conseils à 135 personnes, dont 28 reçues en permanence dans les locaux de la Communauté de Communes à Dombasle-sur-Meurthe.

Cette activité de conseil a généré pour le territoire :

- 100 T de CO₂ évitées, équivalent à près de 800 000 km de voiture;
- 450 000 kWh économisés, équivalent à la consommation d'énergie annuelle de près de 30 logements, soit plus de 30 000 € économisés sur les factures d'énergie;
- 900 000 € de travaux donc de chiffre d'affaire pour les entreprises locales.

Dans le détail, sur 140 postes de travaux : 48 % de travaux d'isolation (dont 30 % concernant la toiture) et 49 % de travaux de chauffage (dont 46 % de chaudières gaz à très haute performance énergétique).





WEBINAIRE SUR LES AIDES FINANCIÈRES

À l'initiative du groupe des Shifters de Nancy, membre de l'association « The Shift project », et dans le cadre de son partenariat avec l'ALEC, un conseiller FAIRE a donné une visioconférence sur les aides financières. Ainsi, une soixantaine de participants ont suivi une présentation et ont pu poser leurs questions sur le sujet particulièrement d'actualité des aides financières à la rénovation énergétique.

En 2020, l'ALEC a adapté le format de ses conférences grand public au contexte sanitaire peu propice au présentiel.



PRÉPARATION DU PROGRAMME SARE

2020 a été marquée par la préparation du nouveau programme de financement « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE) pour financer l'Espace Conseil FAIRE de l'ALEC. Ce programme, porté par l'ADEME et mis en œuvre par la Région Grand Est, remplace le financement public historique de l'Etat via l'ADEME par des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). L'ALEC a donc travaillé durant toute l'année 2020 avec ses collectivités adhérentes à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Grand Est.

Ce dispositif marque un tournant dans le financement de l'ECF puisqu'il devient à l'acte et non plus forfaitaire. En contrepartie, il permet aux ménages de bénéficier d'un accompagnement plus poussé et approfondi, notamment avec des RDV à domicile, évolution que l'ALEC avait anticipée avec la mise en place dès 2017 de visites-conseil dans le cadre de la Plateforme de Rénovation Énergétique.



QUIZ INTERACTIF DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE DE NANCY

Un conseiller de l'Espace FAIRE s'est rendu dans 3 résidences autonomie gérées par le CCAS de la ville de Nancy. Une trentaine de résidents se sont informés de manière ludique sur le thème des économies d'énergie et d'eau par le biais d'un quiz interactif. Durant une heure, ils ont répondu à des questions à choix multiple grâce à des télécommandes. Cette animation leur a permis d'apprendre ou de conforter leurs connaissances sur le sujet mais surtout de leur donner des clés leur permettant de réduire les consommations dans leur studio autonomie.

Nancy,



UNE COPROPRIÉTÉ MIXTE DE MAXÉVILLE RENOVÉE !

Une copropriété mixant des propriétaires privés et le bailleur social Batigère a finalisé, en 2020, des travaux de rénovation énergétique ambitieux. Sur la base de l'audit global, l'ALEC et la SAPL Grand Nancy Habitat ont guidé la décision des copropriétaires vers un plan de travaux compatible avec le programme d'aides financières Climaxion de la Région et l'ADEME Grand-Est.

La copropriété a ainsi réalisé une isolation thermique des façades par l'extérieur et du plancher bas avec des résistances thermiques plus importantes qu'un chantier ordinaire. Une mise à niveau du système de ventilation de type VMC gaz a également été réalisée. La toiture n'a quant à elle pas été touchée, celle-ci ayant déjà été isolée il y a quelques années seulement.

ville de
Maxéville



La mission de mutualisation de l'ALEC : le Conseil en Énergie Partagé

“
MUTUALISER
POUR BÉNÉFICIER
D'UN CONSEILLER
À L'ÉCOUTE DES
COLLECTIVITÉS.
”

L'ALEC porte le dispositif de « Conseil en Énergie Partagé » qui permet aux collectivités de moins de 10 000 habitants de mutualiser les compétences d'un « conseiller énergie ». Ces conseillers accompagnent les collectivités dans la définition et l'application au quotidien de leur politique énergétique.

En 2017, pour les communes de moins de 10 000 habitants, le poste énergie représente :

- 4,3 % à 6,8 % du budget de fonctionnement des communes (moyenne nationale : 4,2 %) ;
- 39,4 à 49,2 €TTC par habitant par an ;
- 81 % des consommations liées au patrimoine bâti ;
- 13 % des consommations liées à l'éclairage public ;
- 5 % des consommations liées aux véhicules communaux.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont celles dont le poids de l'énergie dans le budget communal est le plus important. Elles consacrent le moins de temps à la gestion de l'énergie car n'ont pas de service dédié. Elles sont donc particulièrement exposées à l'augmentation du cours des énergies.

Aujourd'hui, diminuer les consommations d'énergie communales veut dire :

- réduire sa facture énergétique et se prémunir contre la hausse du prix des énergies ;
- contribuer de manière concrète à la lutte contre le réchauffement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations.

Qu'est-ce que le CEP ?

1. Un facilitateur des démarches d'économie d'énergie :

Le Conseil en Énergie Partagé proposé par l'ALEC repose sur la sensibilisation et l'information des collectivités afin de les accompagner à mener des actions

de maîtrise de l'énergie. Cette mission se décline en deux types de services : les missions de base et les missions à la carte.

2. Un accompagnement indispensable aux actions de maîtrise de l'énergie :

- mise en place du « suivi fluide » (énergie et eau) afin de visualiser l'évolution des consommations des trois dernières années ;
- réalisation d'un bilan énergétique annuel (synthèse du suivi fluide, analyse des contrats, mise en place d'indicateurs...) soumis au Conseil Municipal pour présenter les évolutions des consommations communales et faire ressortir les points critiques à traiter ;
- mise en place d'une culture « énergie » commune (information, veille, réglementation...).

3. Un accompagnement personnalisé, défini en fonction des projets et des priorités de la commune :

- pré-diagnostic des bâtiments : état des caractéristiques thermiques, hiérarchisation des actions de maîtrise de l'énergie en fonction de leur rentabilité ;
- recherche des faiblesses thermiques d'un bâtiment à l'aide d'une caméra thermique ;
- réalisation d'études d'opportunités : évaluation technique, économique, environnementale. Elles permettent d'appuyer les initiatives des maîtres d'ouvrages publics et de leur procurer les éléments indispensables à leur choix ;
- aide au montage de projets : accompagnement de la commune dans le cadre d'un projet de construction de bâtiment (relecture du programme, participation à la phase APS, participation à la phase APD...) ;
- sensibilisation et formation des usagers des bâtiments ;
- communication autour des réalisations exemplaires.

UN CERCLE vertueux

Les économies réalisées par les communes adhérentes, accompagnées du CEP.



FOURNITURE D'ÉNERGIE

-165 000 € TTC depuis 2011



EXPLOITATION

-14 000 € TTC en 2020
-162 000 € TTC depuis 2011



USAGES

- 80 000 kWh
- 5 000 € TTC depuis 2011



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- 285 MWh = - 30 000 € TTC en 2020
- 2335 MWh = - 200 000 € TTC depuis 2011

* À noter : en Lorraine, une école de 500 m² consomme annuellement environ 56 MWh pour le chauffage et l'eau chaude et 8 MWh d'électricité.

TOP5 des actions mises en œuvre :



Optimisation des périodes de réduit de chauffage



Qualité de l'air intérieur (QAI)



Rénovation d'éclairage public (technologies et équipements plus performants)



Installation de chaudières performantes



Rénovation globale (thermique + chauffage)

Chiffres clés

69 collectivités adhérentes au dispositif dont **2** intercommunalités.

Plus de **267 000 m²** de bâtiments communaux suivis pour une consommation d'énergie annuelle de **40,1 GWh** et une facture de **3,41 M d'€**.

327 000 € économisés sans investir depuis 2011.

1 900 points d'éclairage public rénovés depuis 2014.

147 000 € d'aides et de subventions aux travaux d'économie d'énergie en 2020, soit **1 460 000 €** depuis 2011.

L'équipe



Pierre Adam
Responsable
Pôle Collectivités



Claire Sprlak
Conseillère
Pôle Collectivités



Conseil en Énergie Partagé : des actions concrètes en 2020

LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : JEANDELAINCOURT, TONNOY, CHENICOURT, THÉZEY- SAINT-MARTIN...

Les communes continuent de rénover leur parc d'éclairage public. Ce poste représente jusqu'à plus de 60 % des consommations d'énergie de certaines communes et plus de 50 % des dépenses.

En 2020, près de 600 points d'éclairage public équipés d'ampoules à décharge ont été remplacés par des luminaires LED. Des modulations d'éclairage via de l'abaissement de puissance ont également été programmées afin de maximiser les économies d'énergie. Le CEP (Conseil en Énergie Partagé) a permis aux communes de bénéficier d'un accompagnement technique et de maximiser les aides financières en partenariat avec le SDE54.



LA VILLE DE MAXÉVILLE RÉNOVE SON BÂTIMENT « URBANISME » !

La ville de Maxéville a engagé la rénovation globale de son bâtiment « Urbanisme » pour en améliorer le confort et réduire drastiquement ses consommations énergétiques. Le CEP a été consulté pour un avis technique sur la performance des travaux à réaliser, notamment concernant l'isolation thermique intérieure des murs qui a été réalisée par les Services Techniques de la ville de Maxéville.

Au final, la toiture en comble a également été isolée, l'ensemble des menuiseries remplacé, une chaudière gaz à condensation et des radiateurs basse température installés.

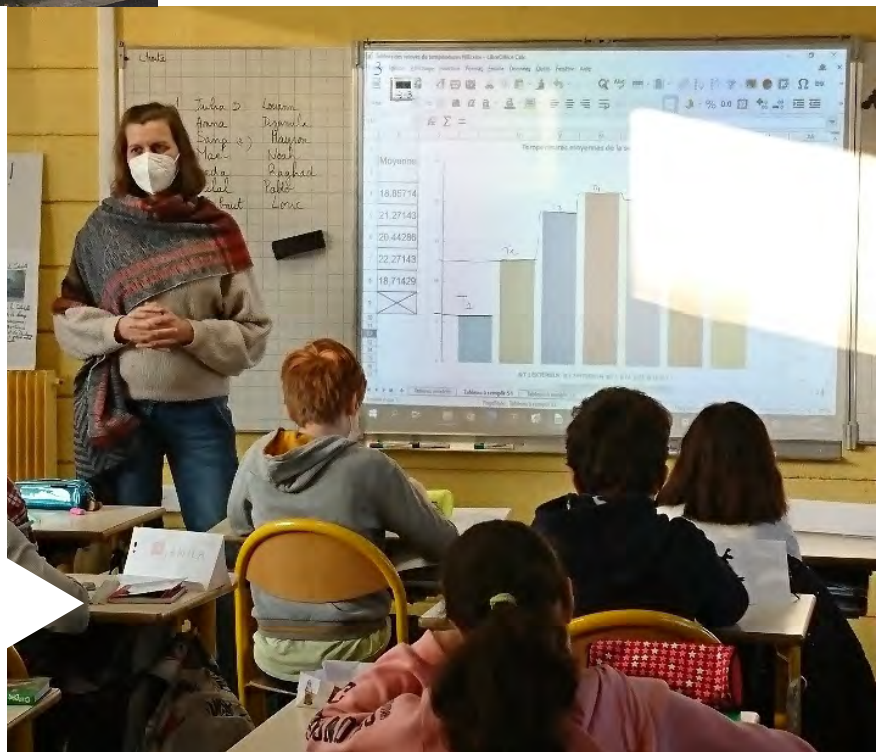
Le CEP a également aidé la ville au montage de ses dossiers d'aides financières, notamment celle de la Région Grand Est, Climaxion.

ville de
Maxéville

DÉFI DES ÉCOLES À ÉNERGIE POSITIVE : 4^{ÈME} ÉDITION

L'ALEC Nancy Grands Territoires, en partenariat avec le CPIE Nancy Champenoux, a lancé la 4^{ème} édition du « défi des écoles à énergie positive » qui a pour but d'inciter les établissements scolaires à mener des projets pédagogiques visant à réduire leurs consommations d'énergie.

Pour la quatrième édition, 11 classes sur l'ensemble du territoire ont été accompagnées. Cinq classes de Nancy ainsi qu'une classe de Pulnoy, Jarville-la-Malgrange, Villers-lès-Nancy, Varangéville, Rosières-aux-Salines et Sornéville ont participé à ce défi et ont eu pour objectif de découvrir l'énergie et les moyens de réduire les consommations énergétiques de la classe.





QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) : L'ALEC ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS À LA SURVEILLANCE ET L'AMÉLIORATION DE LA QAI DU PATRIMOINE PUBLIC.

Depuis la mise en place en 2018 de la nouvelle réglementation QAI dans les établissements communaux accueillant un jeune public, le CEP a poursuivi l'accompagnement des collectivités dans le suivi de la qualité d'air intérieur en lien avec ATMO Grand Est.

Cette année, 24 campagnes de mesure ont ainsi été réalisées à l'aide des enregistreurs de CO₂ Class'Air.

Ces campagnes ont pu mettre en avant l'importance de la ventilation et de l'aération des locaux afin de maintenir un indice de confinement intéressant et de favoriser les apprentissages. Elles ont également permis, dans certains cas, de revoir le fonctionnement et l'entretien du système de ventilation actuel.

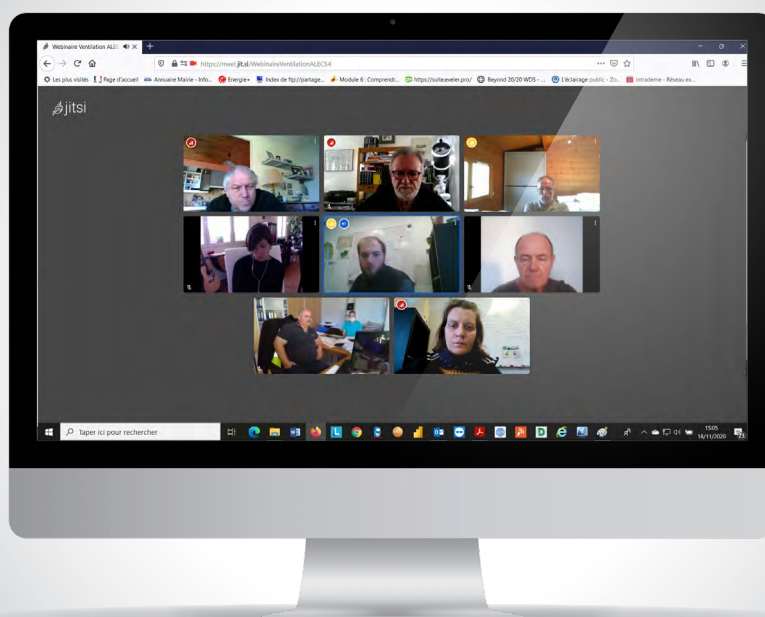
La crise sanitaire a ainsi remplacé l'amélioration de la qualité d'air intérieur au cœur des préoccupations.

L'ALEC ADAPTE SON ACTIVITÉ : WEBINAIRES D'INFORMATION

Deux Webinaires ont été organisés à destination des collectivités lors des deux confinements :

- Le confort d'été : constat et solutions
- La ventilation dans les bâtiments tertiaires : présentation du cadre réglementaire, des différents systèmes et liens entre la réglementation sur la Qualité de l'Air Intérieur et les recommandations liées à la crise sanitaire.

Ces deux Webinaires ont permis de réunir une vingtaine de participants (élus et services techniques).



PROGRAMME CLIMAXION : DES AIDES FINANCIÈRES POUR ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE.

À travers le programme Climaxion, l'ADEME et la Région Grand Est apportent un soutien financier aux projets de transition énergétique et d'économie circulaire. Le CEP informe les collectivités sur les niveaux de performance technique à atteindre dans le cadre de ce dispositif et les accompagne dans les différentes étapes du montage de dossiers de subventions.

Depuis sa création, une quinzaine de projets ont été accompagnés. Ils concernaient essentiellement des chantiers de rénovation globale et performante mais également une création de chaufferie bois et un projet de construction passive. Près de 500 000 € ont pu être récupérés par les collectivités dans le cadre de ce programme pour les aider à financer leurs projets.





La plateforme de la rénovation : 3 ans d'actions pour mobiliser les propriétaires et les professionnels



**LA PLATEFORME : UN
ACCOMPAGNEMENT
SUR MESURE POUR
MENER À BIEN VOS
CHANTIERS DE
RÉNOVATION.**



Depuis sa création en 2017, la plateforme portée par l'ALEC a accompagné la rénovation énergétique de 766 logements collectifs et de 709 maisons individuelles sur le territoire. Un dispositif développé pendant 3 ans pour renforcer la dynamique de travaux en lien avec les professionnels de la filière.

Mise en place sur la période 2017-2020, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est, la plateforme de la rénovation énergétique a été déployée sur les territoires de la Métropole du Grand Nancy, des Communautés de Communes des Pays du Sel et du Vermois et des communes du sud du Grand Couronné.

Un projet partenarial rassemblant les acteurs publics et privés du territoire :

La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique a été conçue dans une démarche partenariale avec les collectivités locales, les acteurs de l'énergie et du bâtiment, avec pour objectif de mobiliser les professionnels et d'accélérer la rénovation énergétique performante des nombreux logements « énergivores » présents sur le territoire.

La plateforme a développé de nouveaux parcours d'accompagnement afin de créer des ponts entre la demande des particuliers et l'offre des professionnels formés à la rénovation énergétique. Elle a mobilisé des experts et des entreprises locales conventionnées (architectes, bureaux d'études, groupements d'entreprises) pour apporter une réponse personnalisée aux propriétaires s'engageant dans une démarche globale de rénovation.

De 2017 à 2020, la plateforme a ainsi expérimenté de nombreuses actions pour dynamiser le marché de la rénovation énergétique :

- référencement de l'offre privée de rénovation énergétique globale et performante ;
- financement de missions de visites-conseil, d'étu-

des et d'accompagnement pour les particuliers engagés dans un projet de rénovation ;

- organisation de sessions d'informations, de conseils et de mise en réseau pour favoriser la montée en compétences des professionnels de la rénovation énergétique (artisans et experts) ;
- accompagnement de démarches collectives de rénovation dans les quartiers d'habitat pavillonnaire et dans les copropriétés.

Actimmo, un nouveau programme pour mobiliser les acteurs de la transaction immobilière

Depuis fin 2019, l'ALEC Nancy Grands Territoires est lauréate du programme national de sensibilisation des professionnels de l'immobilier nommé Actimmo.



Ce programme, encadré par l'État, s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées par la plateforme. Il vise à informer, mobiliser et outiller les professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) pour qu'ils puissent à leur tour renseigner les acquéreurs sur les enjeux de la rénovation énergétique performante des logements.

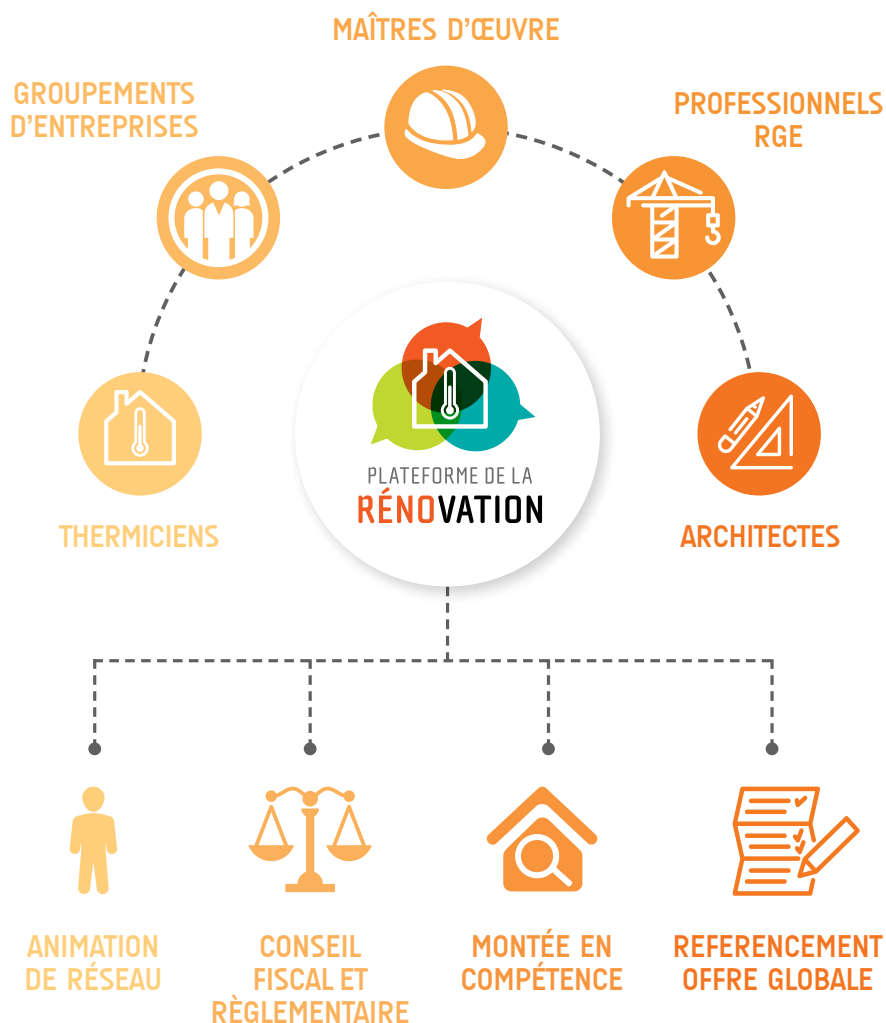
L'accompagnement proposé par l'ALEC se déroule en trois étapes :

1. Informer sur les dispositifs en vigueur, le contenu et les outils du programme Actimmo ;
2. Sensibiliser lors d'une réunion d'équipe, réaliser une formation sur mesure (enjeux de la rénovation énergétique, aides financières...) ;
3. Agir ensemble, par la signature d'une charte de partenariat ou encore la réalisation d'études de rénovation sur des biens mis en vente (analyse technique et financière des travaux).

Rénover en toute simplicité !

Soutenir l'offre et la demande pour accélérer la rénovation énergétique dans l'habitat privé.

Une filière locale de la rénovation énergétique



Un accompagnement personnalisé et qualifié

1475
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
(2017 - 2020)

633
PROJETS
DE RÉNOVATION
GLOBALE
(2017 - 2020)

Chiffres clés

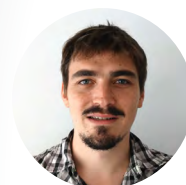
766 logements collectifs rénovés ou en cours de rénovation

709 maisons individuelles rénovées ou en cours de rénovation

47 actions organisées et plus de **500** professionnels sensibilisés

110 agences bancaires et immobilières rencontrées en 2020

L'équipe



Guillaume Thiriet
Animateur Plateforme et Actimmo



Hélène Ruhlmann
Animatrice Actimmo et Assistante de Direction

avec l'appui des conseillers FAIRE (cf. page 9).



Mobilisation des professionnels : des actions concrètes engagées depuis 3 ans et poursuivies en 2020



ATELIERS PROFESSIONNELS

Les modifications des dispositifs d'aides financières en 2020 ont amené l'ALEC et les organisations professionnelles à se mobiliser largement pour former les professionnels aux évolutions financières et réglementaires impactant le secteur du chauffage et de l'isolation.

L'ALEC a ainsi co-organisé quatre séries d'ateliers d'information réunissant près d'une centaine de participants pour permettre aux professionnels de mieux conseiller leurs clients et rédiger des devis conformes aux exigences des dispositifs.



A LA RENCONTRE DES AGENCES IMMOBILIÈRES ET DES BANQUES

En 2020, près de 110 agences bancaires et immobilières ont été rencontrées et 22 rendez-vous approfondis ont été réalisés pour mettre en place des partenariats dans le cadre du programme ACTIMMO dont l'ALEC est lauréate.

L'achat d'un logement est un moment propice à la réalisation des travaux de rénovation pour en améliorer la performance énergétique. Les professionnels de la transaction immobilière sont des acteurs clés pour sensibiliser les futurs propriétaires à la rénovation performante et les orienter vers un service de conseil gratuit et indépendant. Tant par leur expertise (immobilière et financière) que par leur positionnement en amont des projets immobiliers, ils sont des interlocuteurs privilégiés.

Ces professionnels, de plus en plus concernés par le sujet de la rénovation énergétique, peuvent désormais s'appuyer sur un partenariat privilégié avec l'ALEC pour mieux conseiller leurs clients.





LES ACTEURS DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE SE FORMENT AUX ENJEUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE

À l'image de l'agence immobilière nancéienne Nestenn, onze agences immobilières et une agence bancaire ont formé leurs équipes aux enjeux de la rénovation énergétique performante.

Guillaume THIRIET, référent ACTIMMO, a ainsi détaillé aux participants, outre le contexte réglementaire et les chiffres clés de la rénovation énergétique, les gisements d'économie d'énergie sur les biens immobiliers à rénover, le service d'accompagnement gratuit de l'Espace Conseil FAIRE ainsi que le panel des aides financières existantes.

Tout l'enjeu de ces formations réside dans le fait d'outiller les acteurs de la transaction immobilière, afin d'offrir aux clients, acquéreurs d'un bien à rénover, un accompagnement complémentaire.

VISITES-CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES EXPERTS

Réaliser un diagnostic adapté, coordonner une équipe compétente d'artisans, contrôler et suivre les chantiers sont les conditions nécessaires à réunir pour mener une rénovation énergétique de qualité. Le recours à des experts (maître d'œuvre et/ou bureau d'étude) permet au maître d'ouvrage de s'engager de façon sereine dans son projet de rénovation globale.

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement spécifique des particuliers, l'ALEC a financé 88 visites-conseil et 40 missions d'étude ou de maîtrise d'œuvre sur la période 2017-2020.



La vie de l'association en 2020

L'équipe



**Guillaume
Lavier**
Directeur



**Hélène
Ruhlmann**
Assistante
de Direction et
Animatrice Actimmo

Partenariat France Bleu Sud Lorraine

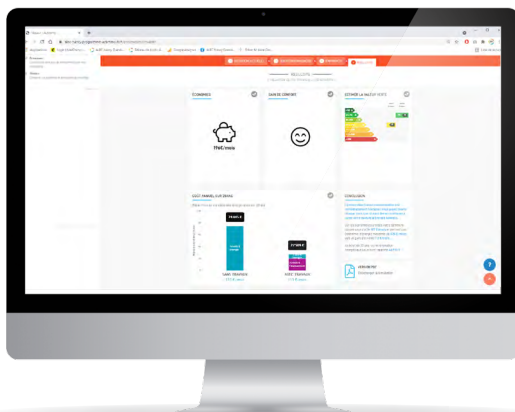
L'ALEC intervient régulièrement en direct sur France Bleu Sud Lorraine (100.5 FM) dans l'émission *Les Experts* animée par Nathalie Million.



L'ALEC est intervenue tous les mois en 2020 afin de décrypter l'actualité de l'énergie et répondre aux questions des auditeurs.

De nouveaux outils numériques

L'ALEC Nancy Grands Territoires a mis en ligne les outils « Thermix » et « Ecorenover » afin d'aider les particuliers à faire leur choix dans le grand panel de solutions de travaux de rénovation énergétique.



« Ecorenover » : outil d'aide à la construction d'un plan de financement de votre rénovation.

Simple et rapides, ces outils permettent notamment de comparer les solutions de chauffages, les coûts d'investissement, les aides financières associées et même d'établir un plan de financement global sur plusieurs années. Ces outils de diagnostic en ligne sont complémentaires à l'accompagnement personnalisé des conseillers de l'ALEC.

Un Centre de ressource de MOOC

La crise sanitaire a contraint bon nombre d'entreprises du bâtiment à ralentir ou suspendre leur activité. L'ALEC a relayé, auprès de son réseau d'entreprises, l'existence de formations à distance (MOOC), notamment sur le thème de la rénovation en copropriété. Une occasion de se former personnellement, former ses équipes et/ou se mettre à jour d'un point de vue réglementaire ou administratif.



Une nouvelle maquette pédagogique !

L'ALEC s'est équipée d'une nouvelle maquette pédagogique sur l'isolation thermique.

Réalisée par *Créalogique*, cette création originale permet de visualiser et de comprendre les différentes solutions techniques pour isoler sa maison de façon pérenne et performante ! À découvrir dans nos locaux et lors de nos futures manifestations.

534



« J'AIME » DE NOTRE PAGE FACEBOOK FIN 2020.



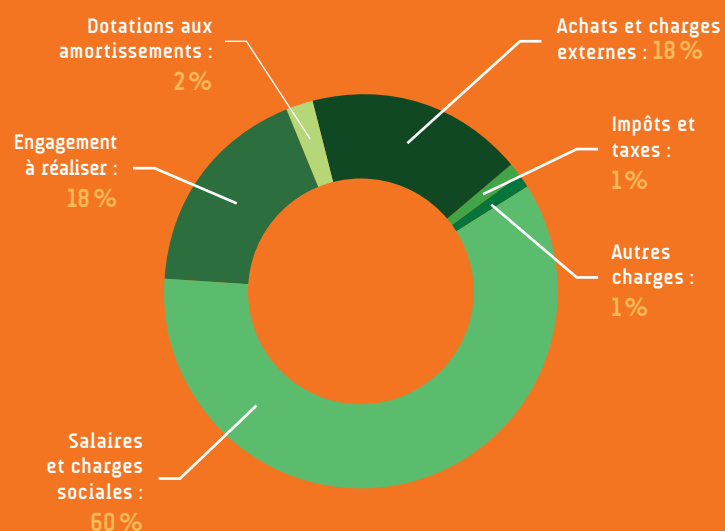
Maquette pédagogique sur l'isolation thermique

alec

Bilan financier 2020

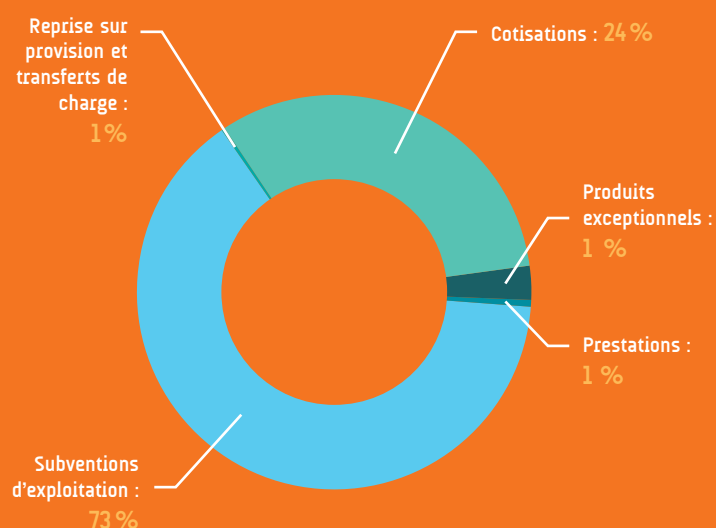
DÉPENSES :

TOTAL = 556 167 €



RECETTES :

TOTAL = 626 901 €



Soit un résultat d'exploitation 2020 de + 70 734 €



ANALYSE 2020 :

Le budget de fonctionnement de l'ALEC est en hausse de 37 %.

Cette évolution, ainsi que le résultat d'exploitation exceptionnel sont liés à une masse salariale plus importante en 2020 qu'en 2019 suite au remplacement de 4 salariés en 2020, au déploiement du Programme Actimmo ainsi qu'à l'atteinte de l'objectif du nombre de rénovations énergétiques performantes dans le cadre de la Plateforme de Rénovation Énergétique, donnant droit au montant maximal de l'aide variable complémentaire de l'ADEME.



PRÉVISIONNEL 2021 :

Le budget prévisionnel 2021 s'élève à 569 000 € soit en quasi stabilité par rapport à 2020.

Les faits marquants seront la poursuite du programme Actimmo visant à mobiliser les professionnels de l'immobilier et les impliquer dans la massification de la rénovation énergétique performante de l'habitat, et le déploiement du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à destination des collectivités.

ÉVOLUTION DU BUDGET (CHARGES) ET DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) DEPUIS 2007 :

	ETP	CHARGES EN €
Sept. 2007	2	37 066
2010	3	120 756
2012	5	254 295
2014	6	341 215
2016	6,3	382 227
2018	8,3	421 044
2019	7,4	406 181
2020	8	556 167

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 S'ÉLÈVE À 569 000 €, STABLE PAR RAPPORT À 2020.



10, Promenade Émilie du Châtelet - 54000 NANCY
Tél. : 03 83 37 25 87 - info@alec-nancy.fr

www.alec-nancy.fr

